

Programme de transformation numérique des ESMS

DOCTRINE

Ce programme a pour objectif d'accompagner la transformation de l'offre des établissements et services médico-sociaux (ESMS) et les services d'aide et d'accompagnement à domicile pour personnes handicapées et pour personnes âgées en développant l'usage du numérique :

- Pour contribuer à la qualité des accompagnements dans une logique de parcours, et faciliter la coopération et la coordination entre les différents acteurs impliqués dans cet accompagnement ;
- Pour renforcer la prise en compte de l'expression des personnes dans l'évaluation des besoins, l'élaboration des réponses et la mise en œuvre de leur parcours ;
- Pour améliorer la connaissance des personnes accompagnées et de leurs besoins ;
- Comme levier d'efficacité dans le fonctionnement des ESMS et de pilotage.

Ce programme s'inscrit dans perspective de la mise en œuvre des orientations de :

- La stratégie nationale de santé 2018-2022 ;
- Des orientations issues du rapport sur la concertation Grand âge et autonomie (D. Libault, mars 2019) et des perspectives de la réforme et du projet de loi grand âge et autonomie ;
- La stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médicosociale confortée par feuille de route « Ambition transformation » portée par le Secrétariat d'état chargé des personnes handicapées ;
- Du projet SERAFIN-PH (Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées).

Le constat global actuel est celui d'un retard dans l'usage des outils numériques par les ESMS avec des fonctions métiers qui sont encore peu développées dans beaucoup d'établissements.

① Cible et échéance

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la doctrine technique du virage numérique et a pour objectifs d'ici 2022 de :

- Développer les usages et les bonnes pratiques du numérique dans les ESMS ;
- Amener les ESMS à un socle minimum de maturité de leurs systèmes d'information (sécurité, interopérabilité, RGPD, équipement matériel, acquisition de logiciels, déploiement) et certains ESMS ayant atteint ce socle à progresser dans leur niveau de maturité ;
- Inscrire le schéma directeur SI des ESMS dans la doctrine du virage numérique et convenir de la trajectoire à dessiner à horizon 2022 ;
- Soutenir quelques projets innovants permettant de favoriser les usages de ces SI ;
- Structurer la démarche en programme de transformation pluriannuel afin de mettre en place une gouvernance stratégique et opérationnelle associant l'écosystème, et des leviers de transformation appropriés.

② Périmètre

- Les échanges et le partage d'informations entre les différents professionnels, interne et externe à l'ESMS, qui interviennent dans l'accompagnement et le parcours des personnes

(professionnels du médico-social, du social, du sanitaire, de la scolarité, de l'insertion professionnels, ...) :

- En développant les usages des services numériques socles (DMP, MSSanté, e-prescription, ...) et des outils de coordination du parcours, éventuellement via le bouquet de services professionnel dans le respect de la cible de l'urbanisation sectorielle sanitaire et médico-sociale ;
 - En intégrant les outils nécessaires au développement de la télésanté ;
 - En disposant d'un espace sécurisé pour partager des données médico-sociales (contribution à prévoir à une étude de faisabilité sur un volet médico-social du DMP).¹
- Le dossier numérique de la personne accompagnée des SI ESMS, en définissant un cadre métier, fonctionnel et technique de référence au niveau national ;
 - Des outils permettant d'associer les personnes accompagnées à l'élaboration et à la mise en œuvre des réponses et de faciliter leurs échanges avec les professionnels assurant l'accompagnement. Ces outils, conformes aux référentiels d'accessibilité, devront être disponibles depuis l'Espace Numérique de Santé ;
 - Les échanges à des fins de financement ou de pilotage de la performance des ESMS avec leurs différents partenaires pour en faciliter l'usage (flux structurés concernant le tableau de bord de la performance, EPRD (état prévisionnel des recettes et des dépenses), SI des MDPH, SI des organismes d'assurance maladie (RESID-ESMS etc.) ainsi que l'alimentation de référentiels (ROR médico-social, identification des professionnels) ;

Les SI ESMS doivent se conformer aux référentiels, communs du numérique en santé, de sécurité et d'interopérabilité, aux dispositions d'identifications des acteurs de santé. L'étude relative à l'opposabilité des référentiels de sécurité et interopérabilité (action 8) lancée dès 2019 doit adresser les problématiques spécifiques aux ESMS. Des travaux seront conduits pour apporter des compléments et adaptations pour répondre aux éventuels besoins spécifiques (par exemple nomenclatures). Des modalités permettant de s'assurer du respect des exigences par les SI ESMS seront définies en lien avec l'action 22.

TRAJECTOIRE

La 1ère étape vise à définir le programme ESMS numérique avec l'élaboration d'un document de cadrage pour le printemps 2020.

Les acteurs du médico-social seront associés à l'élaboration de ce programme qui va déterminer la cible du SI ESMS, la trajectoire, intégrant la trajectoire d'intégration de la doctrine, ainsi que le socle minimum à atteindre par les ESMS.

Il identifiera les leviers de transformation appropriés (gouvernance, stratégie d'achat, stratégie industrielle, modalités d'accompagnement, contractuel, financier, juridique,...).

Une convergence avec les projets prometteurs déjà développés dans les territoires sera recherchée (initiatives des ARS, notamment dans le cadre de leurs schémas directeurs SI, programme PAERPA (Personnes Âgées en Risque de Perte d'Autonomie), projets d'établissements ou services médico-sociaux,...).

L'identification d'indicateurs de suivi du projet et l'évaluation du programme devra être engagée dès l'élaboration du programme.

Sur la base du document de cadrage, les premières actions seront financées par des crédits issues du Fonds d'appui à la modernisation et à la transformation numérique de la CNSA.

¹ Voir la circulaire relative aux modalités d'alimentation du DMP en EHPAD : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/04/cir_43291.pdf

SYNTHESE DES ACTIONS CLES

Action	Jalon
<i>Définition des marqueurs stratégiques de la transformation</i>	<i>Août 2019</i>
<i>Lancement des travaux de cadrage du programme ESMS numérique avec les acteurs du médico-social</i>	<i>T3 2019</i>
<i>Document de cadrage du programme ESMS numérique</i>	<i>T1 2020</i>
<i>Lancement chantier « leviers de la transformation »</i>	<i>T1 2020</i>
<i>Appel à projet Fonds d'appui à la modernisation</i>	<i>T1 2020</i>

POUR EN SAVOIR PLUS

Documents relatifs au programme ESMS numérique (sites internet : CNSA, Ministère des Solidarités et de la Santé)